



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**Animation et mise en œuvre de la déclinaison régionale du
Plan National d'Actions en faveur de l'Aigle de Bonelli.**

BILAN 2017

REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

AUVERGNE -
RHÔNE-ALPES

A. Mission d'animation du PNA Aigle de Bonelli en 2017

D'une manière générale, la prestation consiste en l'animation et la mise en œuvre de façon coordonnée de la déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur de l'Aigle de Bonelli en 2017 à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette déclinaison est réalisée chaque année en lien avec les priorités définies dans le PNA en lui-même, validées lors des réunions des opérateurs et des COPIL du PNAAB.

Il s'agit de réaliser une actualisation des informations concernant le statut de l'espèce en AuRA, de faire l'état des lieux des enjeux et des actions déjà mises en œuvre et de déterminer leur priorisation. Cette démarche préalable avait pour objectif l'organisation d'un séminaire régional qui a eu lieu le 14 novembre 2017.

La LPO AuRA étant animatrice régionale de ce PNA depuis son lancement celle-ci s'est engagée à mener cette mission d'animation en 2017, après acceptation de la DREAL AuRA.

Calendrier de la mission d'animation du PNA Aigle de Bonelli en 2017 :

Mois de l'année 2017	04	05	06	07	08	09	10	11
1. Réunion régionale de cadrage	X							
2. Comité d'experts		X				X		
3. Synthèse, enjeux, perspectives	X	X	X	X	X	X	X	
4. Synthèse actions 3 années précédentes	X	X	X	X				
5. Capitalisation actions 2017					X	X		
6. Mise en forme des conclusions et de la réflexion					X	X	X	X
7. Appui projets					X	X	X	
8. Séminaire régional espèces menacées								X

B. Bilan de la mission en 2017

1. Participation de la LPO à la réunion régionale de cadrage organisée par la DREAL :

L'animateur LPO AuRA du PNA a participé le 7 avril 2017, dans les locaux de la DREAL AuRA à Lyon, à la réunion de cadrage des animations des PNA en Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2017 organisée par la DREAL AURA.

2. Installation d'un comité d'experts (ou "comité de pilotage") pour l'Aigle de Bonelli.

Plusieurs personnes intervenant au sein du PNA AB en AuRA, mais aussi en PACA et Occitanie ont été consultées courant 2017, et seront consultées dans les mois et années du PNA AB (2014-2023) en tant qu'experts. Ces personnes concernent les animateurs régionaux et nationaux du PNA AB en PACA et Occitanie (CEN PACA et LR), la DREAL Occitanie (responsable du PNAAB), le gestionnaire du site Natura 2000 de la Basse-Ardèche et de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche (SGGA), des personnes compétentes en lien avec l'espèce, sa conservation et la gestion de ses habitats (cf. tableau page suivante).

Liste des personnes consultées en tant qu'experts du PNA Aigle de Bonelli en 2017

Experts PNA AB sollicités	Nom	Domaines	Localisation
DREAL Occitanie	P. Boudarel	Gestion administrative et coordination du PNA AB	Montpellier
CEN LR	O. Scher	Animateur national et régional (LR)	Montpellier
CEN PACA	C. Ponchon	Animatrice régionale (PACA), responsable programme national de baguage et GPS	St Martin de Crau (13)
SGGA	N. Bazin	Actions du PNAAB au sein du site N 2000 et RNN Gorges de l'Ardèche	St Remèze (07)
SGGA	D. Doublet	Ex Conservateur de la RNNGA	St Martin d'Ardèche (07)
La Salsepareille	A. Ravayrole	Équipeur GPS et bagueur national, expert naturaliste de l'espèce et sa conservation	Clermont l'Hérault (34)
SMGG	G. Frechet	Actions du PNAAB au sein du site N 2000 de la Cèze et des Gorges du Gardon	Ste Anastasie (30)
CEN LR	D. Lacaze	Expert naturaliste de l'espèce	Montpellier

La consultation de ces personnes a permis la rédaction du tableau faisant le bilan des actions menées ainsi que de définir les perspectives d'actions, le tout en cohérence avec le programme national du PNAAB, les menaces et les enjeux locaux, ainsi que les partenariats développés localement.

3. Synthèse, enjeux et perspectives

3.1. Répartition de l'Aigle de Bonelli (cf. carte en Annexe 1)

3.2 : Analyse du réseau d'acteurs :

Les administrations :

- DREAL AuRA
- DREAL Occitanie
- DREAL PACA
- DDT 07 et 30

Les collectivités territoriales :

- Conseil régional AuRA
- Conseils départementaux Ardèche et Drôme
- SGGGA
- SMAC
- ComCom Les Vans en Cévennes
- SMGG

Les établissements publics :

- ONCFS
- CREPS Vallon Pont d'Arc
- ONF 07

Les associations :

- LPO Ardèche
- LPO Drôme
- CEN LR
- CEN PACA
- Vautours en Baronnies
- CTFME 07
- C spéléologie 07
- FDC 07

Les entreprises :

- Enedis Drôme Ardèche
- RTE

3.3. Enjeux :

L'enjeu régional est de réduire les risques de mortalité en partenariat avec Enedis et de préserver l'intégrité des sites avec les gestionnaires et usagers (SGGA, Natura 2000, ONCF, ONF, ENS, chasseurs, sports de nature). La population française, répartie sur le pourtour méditerranéen (Ardèche, PACA, LR), est contiguë à la population espagnole. Les actions locales profitent à cet ensemble et inversement. Ainsi, les actions menées en faveur des 2 couples de l'Ardèche participent au maintien de la population nationale. La présence d'un mâle né dans l'Hérault vivant en Ardèche et d'une femelle née en Ardèche vivant en Catalogne témoignent des liens existants entre les différentes populations et de l'importance de prendre en compte cette dimension dans les programmes de conservation locaux, nationaux et internationaux.

L'Ardèche compte 5 sites vacants. La conservation de l'aigle passe par une gestion adaptée de ces territoires pour favoriser de façon collégiale le retour de nouveaux couples. Tous ces sites vacants sont en Zone de Référence du PNA (cf. carte en Annexe1).

Cette zone de référence du PNA Aigle de Bonelli délimite l'espace, incluant les sites occupés et vacants, où se situent les enjeux de l'espèce en Ardèche. Ce document est un porter à connaissance où il est apportées des préconisations visant à limiter les risques d'impacts sur l'espèce et ses habitats lors des projets d'aménagements (éolien, photovoltaïque,...).

Les programmes menés par la LPO (PNA) et le SGGA (Natura 2000) ont conduit à une mobilisation territoriale forte partagée par le plus grand nombre. Il s'agit d'un travail quotidien visant à informer et impliquer les usagers.

3.4. Perspectives :

L'enjeu consiste à développer la population et à préserver les sites occupés et vacants. Ceci passe par le baguage des aiglons pour mieux connaître les mouvements et la survie des oiseaux. La connaissance précise des secteurs utilisés par les 2 couples de l'Ardèche demande l'emploi de balises GPS, ceci pour localiser les menaces et pour optimiser la neutralisation des lignes électriques menée par Enedis et la LPO. Ces données sont utiles aux pouvoirs publics lors de l'instruction de projets pouvant avoir un impact sur l'aigle (éolien, photovoltaïque). La synergie des programmes Aigle de Bonelli (LPO) et Natura 2000 (SGGA) a permis la mise en place d'une politique territoriale partagée par divers acteurs. La préservation des sites de reproduction, assurée par un suivi coordonné (LPO/SGGA), est une priorité. Il doit être complété par le suivi des sites vacants pour appréhender le retour de l'espèce. Les conventions du SGGA avec les pratiquants de sports de nature (CDDFME et CDS) et le programme de gestion des espèces proies mené par les chasseurs, le SGGA et la LPO doivent se poursuivre.

4. Recensement et synthèses des actions en faveur de l'aigle de Bonelli depuis trois ans

Ce travail de recensement et de synthèse est présenté sous forme d'un tableau dans un fichier à part. Il reprend chacune des actions du PNA AB, présentant sommairement celles-ci, affichant leur niveau de priorité national et régional et les partenaires liés à ces actions. Un bilan des actions sur les 3 dernières années et les perspectives de mise en œuvre de celle-ci sont présentés.

5. Capitalisation des actions en faveur de l'Aigle de Bonelli en 2017

Le détail des actions réalisées en 2017 est présenté dans le tableau cité dans le point 4 (ci-dessus). Comme chaque année, la LPO AuRA a, selon les cas, organisé, réalisé, suivi les actions menées dans le cadre du PNAAB en AuRA, avec ses partenaires du sud de l'Ardèche et de la Drôme (LPO Ardèche, LPO Drôme, SGGGA, CD 07, FDC 07, ComCom Les Vans en Cévennes, SMAC, Vautours en Baronnies, Enedis Drôme-Ardèche, CREPS, CTFFME Ardèche) :

Objectif 1 : Réduire et prévenir les facteurs de mortalité d'origine anthropique :

- **Action 1.1** : étude cartographique de hiérarchisation des poteaux à risque sur l'ensemble des domaines vitaux des 2 couples et neutralisation de 12 poteaux en 2017 par Enedis.

Objectif 2 : Préserver, restaurer et améliorer l'habitat :

- **Action 2.1** : veille permanente menée afin d'anticiper les projets éventuels sur les sites occupés des gorges de l'Ardèche mais également sur les sites vacants. Ce travail est réalisé en réseau avec d'autres associations mais aussi avec l'administration et les collectivités gestionnaires d'espaces naturels. La LPO est intervenue sur un projet Photovoltaïque inclus dans la Zone de Référence du PNA AB sur la commune de Grospièrres/Beaulieu.

- **Action 2.3** : Une liste de hiérarchisation des domaines vitaux vacants a été établie à l'échelle nationale, 6 concernent l'Ardèche. Un pré-diagnostic est en cours sur le site ENS du Cirque de Gens (Convention CD07 et LPO AuRA). Une veille quasi permanente est menée en réseau (Associations, Collectivités, Etat) sur les autres sites qui sont tous en ENS ou Natura 2000 (SIC ou ZPS). La LPO rappelle régulièrement (COFIL, DOCUG,...) les objectifs du PNA vis à vis de ces sites vacants et les recommandations nécessaires en termes de gestion en faveur de l'espèce. Des suivis sont réalisés chaque année par la LPO sur un certain nombre de sites vacants (cf. action 4.2).

- **Action 2.4** : Les premières actions en Ardèche en faveur des espèces proies de l'aigle ont été initiées par la LPO (1991). Un important partenariat territorial s'est construit progressivement à travers divers programmes (ACE, Natura 2000, LIFE et PNA). En Novembre 2016, le SGGGA et la FDC 07 ont signé une Charte Natura 2000 du site des Gorges de l'Ardèche. Le 3 novembre 2017 une rencontre technique (réunion et visite sur terrain) a permis de faire le point sur les aménagements réalisés par la FDC 07 et les associations de chasse de St Remèze et Bidon. Bien que les aléas des conditions météo et des épizooties aient freiné l'accroissement des sous-populations de lapins, la technicité mise en place et le respect des exigences écologiques du Lapin de garenne, nous permettent d'espérer de bons résultats dans les prochains mois et années. La LPO AuRA continuera de suivre cette action et d'apporter son expertise vis à vis des couples d'aigles de Bonelli.

Objectif 3 : Organiser la surveillance et diminuer les sources de dérangements :

- **Action 3.3** : En Ardèche, des outils (Convention escalade, Convention Spéléologie, Charte Natura 2000 de l'activité chasse) mis en place par le SGGGA en partenariat avec les acteurs concernés,

permettent, d'identifier les sites à enjeux avifaune dont l'aigle de Bonelli, de déterminer les secteurs et périodes sensibles ainsi que les zones interdites et autorisées à la pratique. Ces conventions engagent les structures fédérant les clubs sportifs et associations de chasse, précisent les bonnes pratiques et apportent donc un certain niveau de maîtrise des pratiques. Chaque année, la LPO et le SGGGA interviennent sur les événements sportifs annuels ainsi que sur des projets organisés (Tour de France 2016, Raid In France (RIF) 2017, ...), mais aussi sur des faits isolés (photographes animaliers 2014 et 2016, équipement illicite d'une falaise pour la création de voies d'escalade en 2014).

Objectif 4 : Améliorer les connaissances pour mieux gérer et mieux préserver l'Aigle de Bonelli :

- **Action 4.1** : Le suivi des 2 couples de l'Ardèche est réalisé de façon coordonnée par la LPO et le SGGGA. Cela représente une moyenne de 220 heures/an de suivi de 2014 à 2016. Entre 2014 et 2017, la productivité globale des 2 couples de l'Ardèche est de 1,125 jeunes/an/couple. Ce chiffre satisfaisant, est similaire à celui de la population nationale qui se situe entre 1,15 et 1,19 ces 4 dernières années. En Ardèche, les échecs ont plusieurs causes : le cadet d'une nichée mort (caïnisme?), mort d'un jeune après éclosion, absence de ponte pour un couple suite peut-être à des travaux perturbateurs cumulés au recrutement d'une nouvelle femelle fin 2016. La LPO AuRA et le SGGGA vont poursuivre ce suivi des couples, action indispensable pour mieux appréhender les causes d'échec, mieux évaluer les dates "stratégiques" (ponte, éclosion, envol...) et pour permettre d'être plus réactifs si nécessaire.

- **Action 4.2** : Des suivis des sites vacants ou potentiels sont conduits en Ardèche et dans la Drôme par le réseau LPO (LPO AuRA, LPO 07 et 26) ainsi que ses partenaires. Le Site Natura 2000 des Gorges de l'Ardèche réunissant 2 sites vacants (Baravon et Rimouren) fait l'objet d'une surveillance par le SGGGA et de suivis réguliers de la LPO sur Baravon et ponctuel sur Rimouren. Les autres sites vacants, tous en ENS et Natura 2000 (Gorges du Chassezac, Gorges de La Beaume et Cirque de Gien) font l'objet de suivis spécifiques conduits par la LPO en partenariat avec le CD 07 (ENS) et les structures animatrices Natura 2000 (SMAC, CdeC Les Vans en Cévennes). Dans la Drôme, des observations d'oiseaux erratiques sont notées chaque année : 8 contacts en 2017. A l'heure actuelle aucune donnée ne permet d'affirmer la présence d'un couple sur ce département. En Ardèche, les suivis menés par la LPO représentent plus de 70 heures de présence en 2017. A noter, l'existence de plusieurs visites de sites vacants de l'Ardèche par des oiseaux équipés de balise GPS venant de PACA et d'Occitanie.

- **Action 4.4** : Les 2 jeunes nés en Ardèche en 2017 ont été bagués par la LPO AuRA.

- **Action 4.5** : En Ardèche, les 2 sites font ou on fait l'objet d'une étude des domaines vitaux à l'aide de balise GPS. La LPO AuRA et l'équipe de capture du PNAAB ont équipé en 2015 et 2017, 2 partenaires des 2 couples d'aigles des Gorges de l'Ardèche. La femelle du site 16 (aval) a été suivie durant 13 mois (10/15 à 11/16) mais la configuration du site, le comportement de l'oiseau et peut-être la fiabilité de la batterie du GPS, n'ont pas permis d'obtenir un nombre de localisations satisfaisant. Le mâle du site 15 (amont) a été équipé le 23/11/17. Pour ce dernier nous espérons un suivi sur 2 à 3 ans (2018/2019). Le taux de mortalité important des juvéniles en France a motivé les opérateurs du PNA à équiper 10 jeunes en 2017 (LR et PACA) afin d'étudier la phase de dispersion et éventuellement le mode de recrutement. Fin août 2017, les 1er jeunes ont débuté leur dispersion, qui selon leur origine s'orientaient vers la Crau et la Camargue ou le sud-ouest (Haute-Garonne, Périgore, Espagne). Sur les 10, 3 mois après leur envol, un est mort sur le site après son

envol et un autre a été retrouvé noyé dans un bassin à quelques km de son site, ce qui fait 25% de mortalité.

- **Action 4.6** : La LPO AuRA réalise chaque année des prélèvements de petites plumes sur les aiglons au moment du baguage (8 aiglons de 2014 à 2017). Les échantillons sont remis au responsable national du programme de baguage (CRBPO-MNHN). Selon le mode de fonctionnement actuel (par opportunité), les analyses demandées sont dépendantes des aléas liés aux laboratoires de recherche. Des travaux sont en cours au MNHN et à l'Université de Barcelone.

- **Action 4.7** : La LPO AuRA réalise chaque année ces prélèvements de restes de proies dans les nids au moment du baguage avec l'aide du CREPS (grimpeurs professionnels). L'analyse des restes de proies montre 76% d'oiseaux (Héron cendré, goéland leucopnée, pigeons, choucas des tours...), 20% de mammifères (lapin de garenne, écureuil, mustélidés,...) et 4% de lézards verts et ocellés. Cette répartition des proies est assez conforme à l'espèce dans les régions où les espèces proies principales et optimales (lapin de garenne et perdrix rouges) sont peu abondantes.

Objectif 5 : Favoriser la prise en compte des recommandations du Plan dans les politiques publiques

- **Action 5.1** : La LPO participe aux COPIL des Sites Natura 2000 concernant l'espèce (sites occupés et vacants). C'est l'occasion pour la LPO de rappeler l'intérêt qu'auraient les structures animatrices à mettre en place des Zone de Protection Spéciale (ZPS) sur les sites qui ne le sont pas encore (Rimouren, Gorges du Chassezac, Cirque de Gien, Gorges de la Beaume) afin de pouvoir développer pleinement et plus directement des programmes envers l'avifaune. A l'heure actuelle, aucune démarche allant dans ce sens n'a été réalisée sur les sites Natura 2000 de l'Ardèche par les collectivités ou les services de l'Etat. Pour les sites occupés, certaines actions du PNA sont inscrites dans le Plan de Gestion de la RNNGA et dans le Docug de la ZPS de la Basse-Ardèche (SGGA).

- **Action 5.2** : En Ardèche, les enjeux de l'espèce ont été pris en compte dans les 2 chartes Natura 2000 signées dernièrement sur le site des Gorges de l'Ardèche (FDC07/SGGA fin 2016 et CREPS/SGGA juin 2017). La LPO AuRA intervient régulièrement depuis plusieurs années lors des COPIL de sites, afin que des sites vacants classés Natura 2000 (SIC) puissent passer en ZPS (par extension pour le site du Rimouren et par création pour les Gorges du Chassezac, Gorges de la Beaume, Cirque de Gien. Ceci afin que des actions ciblées directement avifaune puissent être développées. Aucun dossier n'a été ouvert pour l'instant. Malgré tout sur ces sites vacants des mesures transversales ont été mise en œuvre dans le cadre des Docob ou Docug (Natura 2000 et ENS) en cohérence avec les préconisations du PNAAB. Ceci concerne principalement des accords (conventions) avec les pratiquants de sports de nature, notamment l'escalade : Gorges du Chassezac (à l'étude sur les gorges de la Beaume et le cirque de Gien).

Objectif 6 : Faire connaître l'espèce et le patrimoine local remarquable :

- **Action 6.1** : En 2017, le seul outil commun existant est la plaquette de présentation du PNA (Agir pour l'Aigle de Bonelli - L'essentiel du Plan National d'actions 2014-2023). Document de 16 pages format A4. La LPO AuRA a lancé en 2017 la réalisation de 2 outils de communication : Une plaquette (Dépliant 3 volets en A4) et une exposition (5 panneaux) visant à présenter l'espèce, les menaces et les actions menées. Cette action est en cours. Ces outils devraient sortir durant le 1er semestre 2018.

Objectif 7 : Coordonner les actions et favoriser la coopération internationale :

- **Action 7.4** : La coordination du Plan à l'échelle nationale est assurée par le CEN Occitanie. La LPO AuRA coordinatrice régionale assure l'animation du réseau d'observateurs et le lien avec les gestionnaires, la présentation du PNAAB dans les réunions d'instances régionales et locales et participe et/ou organise des réunions locales, régionales et inter-régionales.

6. Mise en forme des éléments

La LPO AuRA a réalisé un poster selon les objectifs et la trame établis par la DREAL et l'ensemble des animateurs des PNA de AuRA. Ce poster précise le statut de l'espèce, sa répartition, identifie les menaces et les enjeux en AuRA. Il présente aussi les principales actions menées (cf. Annexe 2).

7. Appui aux projets émergents et / ou en continuité d'actions antérieures

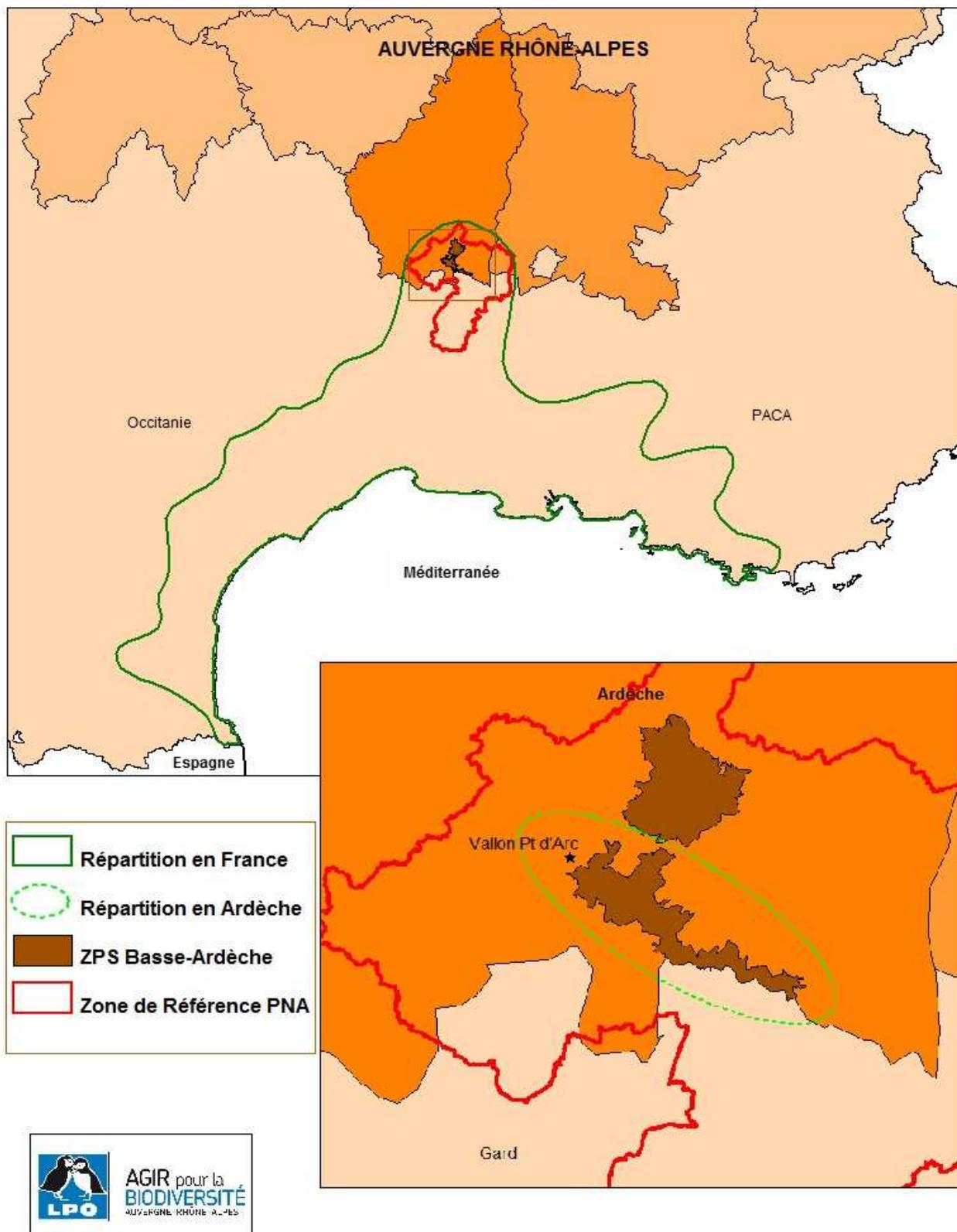
Cette action correspond au travail mené régulièrement par la LPO AuRA en tant qu'animatrice du PNA AB, et que l'on retrouve notamment dans les objectifs 5 et 6 du PNAAB (cf. ci-dessus).

8. Participation au séminaire régional sur les espèces menacées organisé par la DREAL

La LPO AURA a participé au Séminaire du 14 novembre 2017 à Lyon comme l'ensemble des animateurs des PNA d'AURA. Ce fût l'occasion d'échanger avec les autres animateurs, certains représentants des instances régionales et des partenaires locaux (SGGA, DDT 26).

ANNEXE 1 : Répartition de l'Aigle de Bonelli (France et AuRA)

Répartition de l'Aigle de Bonelli et Zone de Référence du PNA en Auvergne Rhône-Alpes



Mapinfo 8.0



L'aigle des garrigues.

Le Bonelli a une envergure qui peut atteindre 170 cm, son dos et le dessus des ailes sont brun avec une tâche blanche entre les ailes. Il capture ses proies en plein vol et au sol grâce à de longs tarses et doigts puissants et une silhouette effilée. Il chasse (70% d'oiseaux, 30% de mammifères) dans la garrigue, les cultures et les abords des falaises et rivières.

Le couple sédentaire, se reproduit 1 fois par an avec au plus 2 jeunes qu'il élève dans une aire en falaise. Ces derniers s'envolent à 70 jours et recherchent un territoire 2 ans plus tard. Bien que longévif, les menaces anthropiques (électrocution, tirs...) réduisent son espérance de vie : 50 % des jeunes meurent durant leur 1ère année! Deux couples se reproduisent en Ardèche alors que 5 sites vacants sont connus.

L'enjeu régional est de réduire les risques de mortalité en partenariat avec Enedis et de préserver l'intégrité des sites avec les gestionnaires et usagers (SGGA, Natura 2000, ONCF, ONF, ENS, chasseurs, sports de nature).

le savez-vous ?
L'Aigle de Bonelli est présent depuis plus de 700 000 ans dans le sud de la France. Proche de la disparition au début des années 2000, il n'a jamais été réintroduit de protection qui ont permis d'atteindre 34 couples en 2017.
La mobilisation doit se poursuivre!



L'Aigle de Bonelli n'a pas de frontière, partenariats et échanges sont de mises.



Les sections menées en faveur des 2 couples de l'Ardèche participent au maintien de la population nationale.



Un mâle né dans l'Hérault vit en Ardèche! Une femelle née en Ardèche vit en Catalogne. Associations, collectivités, scientifiques doivent échanger de local à l'international.



Les programmes menés par la LPO (PNA) et le CDDP sont conduits à une mobilisation territoriale par le plus grand nombre. Il s'agit d'un travail qui informe et implique les usagers.



L'Ardèche compte 5 sites vacants. La conservation de l'aigle passe par une gestion adaptée de ces territoires pour favoriser de façon collégiale le retour de nouveaux couples. Tous sont en état de référence du PNA.

La population française, répartie sur le pourtour méditerranéen (Ardèche, PACA, LR), est contiguë à la population espagnole. Les actions locales profitent à cet ensemble et inversement.



Aigle de Bonelli et biodiversité mobilise un territoire en Ardèche.

L'enjeu consiste à développer la population et à préserver les sites occupés et vacants. Ceci passe par le baguage des aiglons pour mieux connaître les mouvements et la survie des oiseaux. La connaissance précise des secteurs utilisés par les 2 couples de l'Ardèche demande l'emploi de balises GPS, ceci pour localiser les menaces et pour optimiser la neutralisation des lignes électriques menée par Enedis et la LPO. Ces données sont utiles aux pouvoirs publics lors de l'instruction de projets pouvant avoir un impact sur l'aigle (éolien, photovoltaïque). La synergie des programmes Aigle de Bonelli (LPO) et Natura 2000 (SGGA) a permis la mise en place d'une politique territoriale partagée par divers acteurs. La préservation des sites de reproduction, assurée par un suivi coordonné (LPO/SGGA), est une priorité. Il doit être complété par le suivi des sites vacants pour appréhender le retour de l'espèce. Les conventions du SGGA avec les pratiquants de sports de nature (CDFME et CDS) et le programme de gestion des espèces proies mené par les chasseurs, le SGGA et la LPO doivent se poursuivre.

L'aigle de Bonelli est le fer de lance des partenariats locaux du sud Ardèche, garants d'une valorisation harmonieuse des territoires et de la préservation de la biodiversité.

